

Communauté d'agglomération : la municipalité argumente

Le 21 juillet dernier, lors d'une séance extraordinaire, le conseil municipal de Ligny s'est prononcé à une large majorité en faveur de la création d'une communauté d'agglomération, majorité et minorité confondues.

Dans un souci d'information et de transparence, les arguments en faveur de cette option ont été résumés dans une publication distribuée aux habitants de la ville. Mais au-delà ces arguments participent au débat en cours sur les conséquences locales de la réforme territoriale mise en œuvre par le préfet de la Meuse en application de la loi votée par les parlementaires meusiens qui soutiennent l'actuel gouvernement.

Pour le maire, Marie-Hélène Simon, la communauté d'agglomération avec Bar-le-Duc paraît assez naturelle puisqu'elle ne ferait que conforter une réalité géographique, économique, culturelle et surtout humaine que constitue le bassin de vie organisé autour de l'Ornain et de la RN 135.

Des pôles interactifs

L'importance du trafic, dans une large majorité local, est la preuve d'une réelle complémentarité, voire interactivité entre Bar-le-Duc, pôle administratif et culturel, et Ligny-en-Barrois, pôle économique et stratégique d'une future communauté d'agglomération. Pour le maire, cette

structure bipolaire fortement marquée est une chance. C'est une garantie contre une tentative centralisatrice et l'obligation d'un développement qui sera inévitablement partagé et bénéfique à l'ensemble.

Une reconnaissance accrue

En cas d'aboutissement, la communauté d'agglomération donnerait naissance à une collectivité territoriale forte de 35.000 habitants qui serait de loin la plus peuplée du département. Cette position dominante ferait que le Centre Ornain ne pourrait plus être ignoré du préfet de région. Il deviendrait le territoire de référence de la Meuse pour les politiques d'aménagement, d'équipements et des infrastructures qui conditionnent le développement. La Haute-Marne a saisi l'opportunité de la communauté d'agglomération pour mieux organiser son territoire. Le Sud meusien ne peut pas s'exclure de cette démarche.

Des services plus performants et des moyens accrus

Le mouvement continu de la décentralisation transfère de plus en plus de compétences et de charges aux collectivités territoriales. Toujours selon Marie-Hélène Simon, pour faire face à ces nouvel-



■ La RN135 : une ouverture économique à ne pas négliger.

les obligations, les collectivités doivent renforcer leurs services techniques et faire appel à des fonctionnaires de haut niveau. Ces dépenses sont hors de portée d'une commune comme Ligny ou de la CCCO. Elles ne peuvent être supportées qu'à une échelle beaucoup plus grande. Il faut se rendre à l'évidence, certains services obligatoires ne pourront être rendus qu'au prix d'une mutualisation élargie des moyens. Par ailleurs sur le

plan financier la communauté d'agglomération aura une réelle plus value puisque la dotation globale de fonctionnement versée sera de 53,69 € par habitant à comparer avec les 18,16€ versés actuellement à la CCCO. Pour la communauté d'agglomération, la revalorisation de la dotation globale de fonctionnement se traduit par un apport de 980.000€

Pas d'augmentation fiscale

L'incidence fiscale de la

communauté d'agglomération a fait l'objet d'une étude précise qui révèle que pour les Linéens comme tous les habitants de la CCCO, elle n'aggraverait pas la fiscalité locale. Au contraire, elle se traduirait par une légère diminution. La facture de l'eau et des ordures ménagères sera aussi en baisse, fut-elle modeste.

📄 Pour plus de renseignements, la lecture du « Ligny au cœur » est disponible à l'accueil de la mairie.